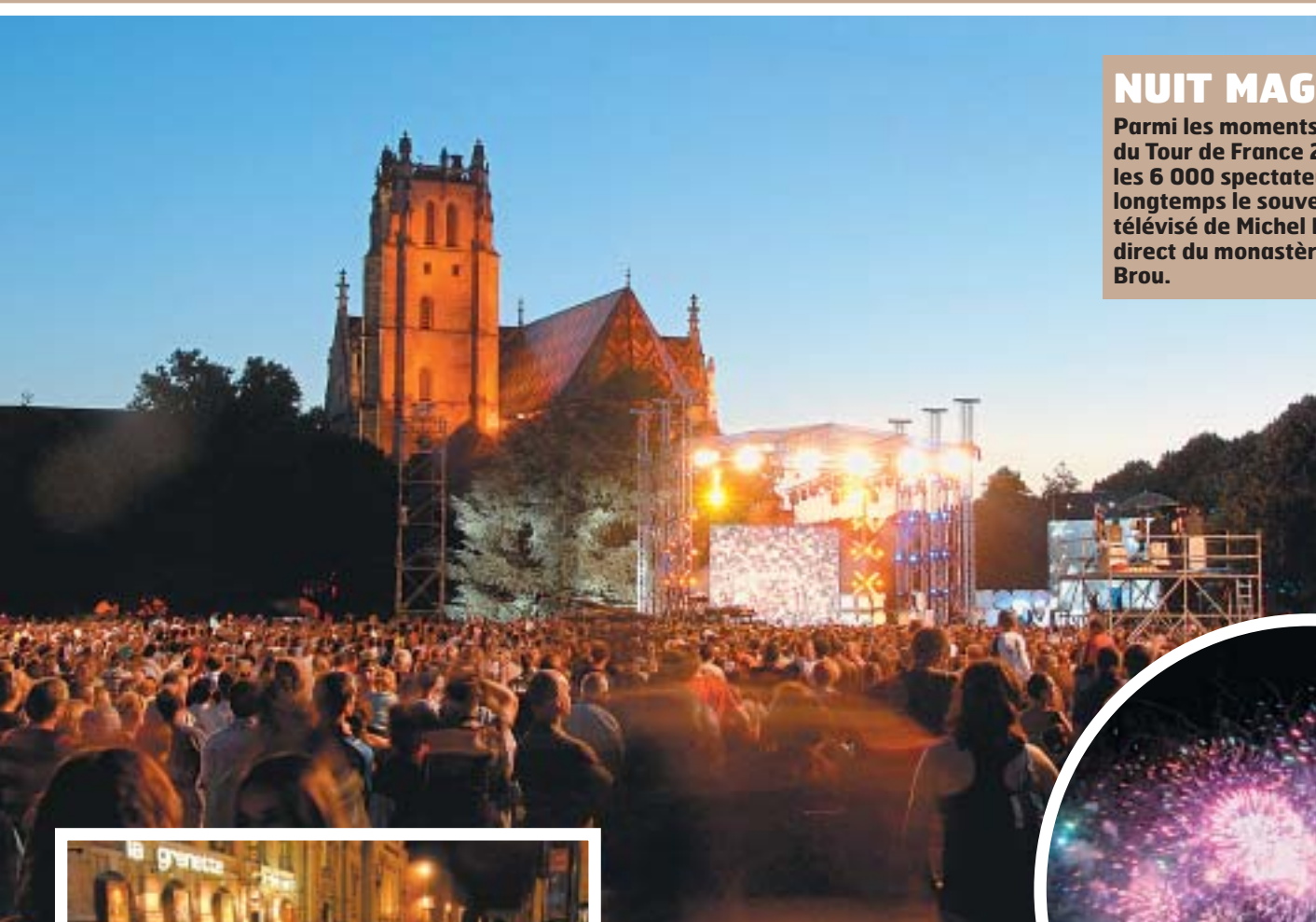


NUIT MAGIQUE

Parmi les moments inoubliables du Tour de France 2007 à Bourg, les 6 000 spectateurs garderont longtemps le souvenir du show télévisé de Michel Drucker, en direct du monastère royal de Brou.



Poudre de lumières

Alors qu'à Brou l'émission télévisée "Bourg en fête" battait son plein, les fusées multicolores embrasaient le ciel de Bouvent. Un 13 juillet lumineux !

Bal en ville

Les flonflons du 14 juillet ont résonné en cœur de ville entraînant les Burgiens dans leur ronde jusque tard dans la nuit.



Suivez la petite balle jaune

Sur la terre battue du stade Jacques Porte, le 15^e Grand prix de tennis a vu la victoire de Benoît Paire, 18 ans, joueur de l'ASPTT Montpellier.



Quand le jazz est là !

En prélude au festival Ain vit' au jazz, les New Sisters ont donné le coup d'envoi des 20-22 de la Comédie qui ont enflammé l'esplanade tout l'été.



Rêves blancs

Intense moment de féerie dans la nuit burgienne : la compagnie des Quidams et le cirque Hirsute ont envoûté le public du festival Espace d'un été.

© JJ Pauget



Reyssouze en fête !

Intergénérationnelle, chaleureuse, métissée et ensoleillée : Festiv' Reyssouze a tenu toutes ses promesses ! L'occasion de tisser ou resserrer les liens dans un quartier en pleine rénovation.



Radio crochet au kiosque

Ambiance déchaînée au square des Quinconces pour le dernier Jeudi du kiosque de la saison. Près de 700 personnes ont applaudi à tout rompre le radio-crochet lancé par le service culturel de la Ville.

Sabots et vieilles dentelles

La 2^e édition des Rencontres interfolklores a remporté un beau succès avec la participation des partenaires européens de Brzeg et Namur, et une incursion à Festiv' Reyssouze !



© JJ Pauget

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

La page *Bloc-notes* de votre magazine municipal *C'est à Bourg* est habituellement consacrée à l'éditorial du maire de Bourg-en-Bresse.

A partir de ce numéro et jusqu'aux élections municipales de mars 2008, cette rubrique est modifiée en raison de la période pré-électorale dans laquelle nous sommes entrés.

En effet, pendant les six mois précédant le scrutin municipal, en application de la loi du 15 janvier 1990, la communication des Villes doit se limiter à la stricte information des administrés, sans prendre part au débat électoral.

C'est pourquoi, jusqu'en mars 2008, le magazine municipal *C'est à Bourg* ne diffusera aucun article signé par les élus municipaux. Ce changement est valable pour le *Bloc-notes* de la page 5, mais également la *Tribune libre* de la page 24 qui permettait à l'ensemble des groupes politiques de s'exprimer.

La rédaction remercie ses lecteurs pour leur compréhension et leur fidélité.